



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie (salle polyvalente Jean Beaudoux - 5 place de la Mairie – Le Theil-sur-Huisne), **le jeudi 5 mars 2026 à 20h00.**

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 janvier 2026
3. Finances :
 - 3.1. Approbation des comptes financiers uniques 2025 :
 - 3.1.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.1.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.1.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.1.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.1.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.2. Affectation des résultats 2025 :
 - 3.2.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.2.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.2.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.2.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.2.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.3. Fongibilité des crédits
 - 3.4. Vote des budgets primitifs 2026 :
 - 3.4.1. Budget principal de la Commune,
 - 3.4.2. Budget annexe « Assainissement de Le Theil/La Rouge/Mâle »,
 - 3.4.3. Budget annexe « Station-service »,
 - 3.4.4. Budget annexe « Lotissement du Cormier »,
 - 3.4.5. Budget annexe « Commerces ».
 - 3.5. Approbation des autorisations de programme
 - 3.6. Vote de subventions d'équilibre :
 - 3.6.1. Au budget principal du « CCAS »,
 - 3.6.2. Au budget annexe du « CCAS – Résidence Autonomie »,
 - 3.6.3. Au budget annexe « Commerces ».

.../...

- 3.7. Vote d'une avance au budget annexe « Lotissement du Cormier.
- 3.8. Fiscalité : vote des taux des 3 taxes.
- 3.9. Vote des subventions 2026 aux associations.
4. **Restauration scolaire :**
- 4.1. Approbation de l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du service de restauration scolaire pour les accueils de loisirs.
5. **Personnel :**
- 5.1. Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30.50 h/35 h) et suppression d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (20 h/35 h),
- 5.2. Modification du tableau des effectifs,
- 5.3. Mise en place de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election.
6. **Éclairage public :**
- 6.1. Convention avec le Territoire Energie 61 (TE61) pour le remplacement d'une armoire d'éclairage public.
7. **Environnement :**
- 7.1. Convention avec la Fondation Brigitte Bardot pour la mise en place d'une campagne de stérilisation des chats errants.
8. **Voirie :**
- 8.1. Aliénation de chemins communaux et ruraux.
9. **Gouvernance :**
- 9.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
10. **Informations diverses**
11. **Questions diverses**

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 27 février 2026

Sébastien THIROUARD
Maire

